

## Compte-rendu du Conseil de l'Ecole Doctorale SPIM – 03 avril à 09h00

*Membres et invités présents :*

Wilfrid BOIREAU	FEMTO-ST / MN2S
El-Bay BOURENNANE	directeur adjoint ED SPIM UB
Nicolas BROCHARD	représentant doctorants LE2I
Pauline BUTAUD	représentante doctorants FEMTO-ST (MEC'APPLI)
Sophie CHAUX	directeur adjoint ED SPIM UTBM
Cédric DECROCQ	représentant doctorants FEMTO-ST (ENERGIE)
Bernard DULMET	FEMTO-ST / Temps-Fréquence
Stéphane FONTAINE	Directeur DRIVE
Michaël GAUTHIER	FEMTO-ST / AS2M
Cécile LANGLADE	IRTES
François LANZETTA	FEMTO-ST / Énergie
Elodie LECHARTIER	représentante doctorants FEMTO-ST (AS2M)
Philippe LUTZ	directeur ED SPIM
Hervé MAILLOTTE	FEMTO-ST / OPTIQUE
Guy MONTEIL	FEMTO-ST / MEC'APPLI
Laurent PHILIPPE	FEMTO-ST / DISC
Dounia RADI	secrétariat de direction ED SPIM (UB)
Marinette SAVONNET	LE2I
Alexandrine VIEILLARD	assistante de direction ED SPIM

### ORDRE DU JOUR

- 1) **Situation des effectifs** de doctorants
- 2) Avancement des **travaux HCERES**
- 3) Répartition des **contrats doctoraux 2015-2016**
- 4) Point sur les **formations**
- 5) Campagne **d'avenants « enseignement »** 2015-2016
- 6) Travaux en cours
- 7) Divers

## Situation des effectifs de doctorants

Au 31 mars 2015

**424** doctorants inscrits, dont **110 primo-entrants**

(114 inscrits en 2<sup>e</sup> année, 126 en 3<sup>e</sup> année, 67 en 4<sup>e</sup> année, 4 en 5<sup>e</sup> année et 3 en 6<sup>e</sup> année).

2014-2015	Ré-inscriptions	Primo-entrants	TOTAL
<b>UFC (FEMTO-ST + Nanomedecine)</b>			
<b>FEMTO-ST = 207</b> <b>Nanomédecine = 3</b>	Inscrits :	<b>159</b>	<b>51</b>
	En cours :	<i>0</i>	<i>1</i>
	TOTAL :	<b>159</b>	<b>(211)</b>
<b>UTBM (IRTES + OPERA + FEMTO-ST)</b>			
<b>IRTES = 97</b> <b>OPERA = 15</b> <b>FEMTO-ST = 6</b>	Inscrits :	<b>83</b>	<b>32</b>
	En cours :	<i>0</i>	<i>1</i>
	TOTAL :	<b>83</b>	<b>(111)</b>
<b>UB (LE2I + DRIVE)</b>			
<b>LE2I = 88</b> <b>DRIVE = 14</b>	Inscrits :	<b>72</b>	<b>27</b>
	En cours :	<i>1</i>	<i>1</i>
	TOTAL :	<b>(73)</b>	<b>(100)</b>
	<b>314 (315)</b>	<b>110 (112)</b>	<b>424 (427)</b>

Les inscriptions en cours correspondent principalement à des thèses financées par CIFRE.

## Travaux HCERES

L'École doctorale doit rendre le dossier en octobre 2015 ; il est impératif que l'essentiel des éléments ait été transmis au directeur de l'ED avant la période estivale.

### **Situation :**

- Mise à jour de nos données depuis 2009
- Difficultés rencontrées :
  - les données du logiciel APOGEE sont erronées à hauteur d'environ 20% (problème essentiellement dû aux changements de version des diplômes)
  - les statistiques générales et analyses fournies par l'Observatoire de la Vie Étudiante sont faussées (erreur importante sur la durée des thèses par exemple) et difficilement exploitables en l'absence d'explications sur l'origine des données
  - nécessité de reprendre l'intégralité des données depuis 2009 pour les 3 établissements
  - informations sur le suivi des docteurs à 3 ans : les informations dont dispose l'ED (pour le moment) à travers les enquêtes de l'OVE sont insuffisantes, le détail des situations des docteurs est demandé pour les années 2009, 2010 et 2011. Depuis plusieurs années, l'ED n'a pas pu mener les enquêtes de suivi des docteurs à son niveau.

### **Données à traiter avec les laboratoires :**

- Établissement d'affectation des personnels encadrant des thèses
- Fournir les 2 principales publications des docteurs depuis 2010 (pour le début de l'été)
- Échanges sur les parties communes avec le rapport de FEMTO-ST (apport des laboratoires de recherche à l'ED et inversement)
- Journées internes de présentation des doctorants : transmettre les informations à l'ED (ont-elles lieu dans tous les laboratoires/département de recherche ?)
- Prix obtenus par les doctorants

### **Auto-évaluation :**

- Aucune procédure interne d'évaluation des ED n'a été mise en place par les établissements co-accrédités sur la période 2012-2015
- **Proposition** : auto-évaluation par la direction de l'ED sous forme d'une liste de questions + SWOT (validation par le prochain conseil en juin/juillet ?)

## Répartition des contrats doctoraux « établissement »

### Classement séparé par établissement :

- ? contrats UFC (on part sur une base de 8 à 13 en fonction du nombre total de contrats ouverts par l'établissement)
- 4 ou 3 contrats UB
- 6 contrats UTBM

### Procédure d'affectation :

- La règle générale est celle d'une affectation sur des critères basés sur les flux de thèses, le nombre d'HDR « actifs » au sens AERES et le nombre de soutenances, le tout en tenant compte d'un historique sur 4 ans.
  - o **UB** : 4 ou 3 contrats en fonction de la discussion de répartition entre les ED (cette discussion n'a pas encore eu lieu à la date du conseil). L'ED insiste sur l'importance d'obtenir au moins 4 contrats afin d'équilibrer les affectations entre les laboratoires et également avec les affectations des autres établissements. La répartition pour la partie LE2I doit prendre en compte le fait que le département informatique du LE2I a bénéficié d'un contrat par l'ED de l'ENSAM l'année dernière
  - o **UTBM** : 6 contrats affectés à raison de 4 pour l'IRTES, 1 pour OPERA et 1 pour FEMTO-ST/Énergie avec une demande de l'UTBM d'avoir au moins un encadrant de l'établissement. Le directeur de l'ED précise que cette répartition respecte les critères d'affectation globaux. Il souligne également l'effort fait par l'établissement dans le financement de contrats doctoraux.
  - o **UFC** : affectation sur les 7 départements de FEMTO-ST. Le nombre de contrats n'étant pas encore défini, nous pouvons partir d'un nombre sans classement bas (7) et indiquer ensuite l'ordre d'affectation pour les suivants.  
Le conseil demande au directeur de faire une proposition jusqu'à 14 affectations pour FEMTO-ST.

### Répartition par laboratoires/départements :

#### **FEMTO-ST (« x » contrats UFC + 1 contrat UTBM)**

Initialement : **1 contrat par département** (contrat UTBM pour le département Énergie avec la contrainte d'un personnel encadrant UTBM)

8<sup>e</sup> contrat = DISC

9<sup>e</sup> contrat = Méc'Appli

10<sup>e</sup> contrat = Optique

11<sup>e</sup> contrat = Temps Fréquence

12<sup>e</sup> contrat = MN2S

13<sup>e</sup> contrat = AS2M

14<sup>e</sup> contrat = Énergie

**Nanomédecine** = pas de contrat

**DRIVE** : 1 contrat UB

**LE2I** : 3 (ou 2 si la situation globale est très mauvaise) contrats UB en fonction du nombre final de contrats affectés à l'ED

**Vision** : 2 premiers contrats

**Informatique/Électronique** : 3<sup>e</sup> contrat sur un sujet à cheval sur les 2 départements

**IRTES** : 4 contrats UTBM

**SeT** : 2 contrats ; **LERMPS** : 1 contrat ; **M3M** : 1 contrat

**OPERA** : 1 contrat UTBM

L'ED transmettra aux établissements la liste des sujets ordonnées. La répartition décidée est donnée en annexe de ce compte rendu.

## Suite du processus pour les contrats doctoraux « établissement »

### Processus de concours sur les sujets :

- Conseil de l'ED du 3 avril 2015 : par établissement, validation d'une liste ordonnée de sujets par départements/laboratoires de recherche.  
Cette liste comportera  $n + 2$  sujets par département/laboratoire,  $n$  étant le nombre de contrats doctoraux alloués par l'ED au département.
- L'ED fait une publicité des sujets retenus avec un affichage sur le site de l'ED, avec une indication de réserve sur le financement (mention « sous réserve de financement ») tant que les nombres de thèses affectés par les établissements ne sont pas définitifs.
- Les départements/laboratoires de recherche et les directeurs de thèse font la publicité pour les sujets. Cette publicité devra être montrée à l'ED lors de la proposition des candidats.
- Quand le nombre définitif de contrats doctoraux attribués par un établissement est arrêté, la réserve sur le financement est enlevée pour les sujets qui ne sont pas en liste d'attente.
- L'ED précisera sur son site la liste des documents à fournir pour constituer le dossier de candidature, lequel sera à transmettre à l'ED par le directeur de thèse.

**L'ED sera rendue destinataire des résumés des sujets avant le 30 avril 2015 (aux fins de mise en ligne + présentation devant la commission de recherche du 12 mai 2015)**

## Contrats doctoraux « établissement », « collectivités », collegium et labex

### Round 1 du concours :

**5 juin** : par sujet/encadrants, fournir à l'ED une liste ordonnée et argumentée des candidats retenus avec les dossiers

**15 juin** : retour de l'ED sur les listes proposées par sujet. L'ED validera une liste de candidats, informera les directeurs de thèse puis les candidats aux emplois. Les désaccords éventuels avec les propositions des directeurs de thèse devront être traités dans les meilleurs délais.

Tous les candidats devront s'être positionnés sur la poursuite ou non du concours sur le poste **pour le 22 juin 2015**. L'absence de réponse à cette date correspond à un abandon de la candidature au poste.

### Round 2 et 3 du concours :

Pas de changement : cf. le compte rendu du conseil ED SPIM du 28/01/2015.

Le déroulement du concours se fera en étroite liaison avec les directeurs de thèse pour une bonne fluidité et un contact facilité avec les candidats au doctorat.

## Formation

### Travaux de la commission formation de l'ED SPIM :

- Les membres de la commission doivent être renouvelés : **un appel à candidatures** doit être fait. Il est nécessaire **d'axer la représentativité des spécialités** pour diversifier la thématique des offres de formations ;
- Travaux à prévoir :
  - o Évaluation des formations : analyses, actions envisageables
  - o Réflexion sur les formations « boîte à outils »
  - o Notion de parcours et ECTS

### Poursuite de l'information sur le « plan individuel de formation » au sein des laboratoires et départements de recherche :

- L'établissement du PIF et l'accomplissement d'heures de formation sont généralement mal vécus par les doctorants : poursuivre les actions d'information, y compris auprès de l'encadrement.
- Mauvaise compréhension de la **rubrique « sciences »** : **ouverture scientifique** sur des cours de niveau doctoral.  
Le directeur de l'ED rappelle que le PIF a été créé pour donner la possibilité aux doctorants de développer une formation accompagnant leur thèse la mieux adaptée à leur objectif professionnel. La définition des volumes horaires minimum pourra être rediscutée en commission formation, à laquelle les doctorants participent, mais peut être adaptée aux situations de déroulement des thèses. Cela se pratique déjà et est l'essence même de la notion de Plan Individuel de Formation.
- La commission formation devrait établir et valider la carte de formation pour l'année prochaine avant la rentrée pour qu'elle puisse être présentée aux doctorants actuels et nouveaux doctorants.

### Bilan provisoire des formations « sciences » :

- 14 cours sur 19 ont été réalisés ou sont programmés
- Certains domaines ne sont pas encore couverts : des propositions vont être faites en informatique notamment. La commission recherche étudiera les propositions au fur et à mesure de leur arrivée.
- Souhait de faire des cours co-accrédités avec des universités étrangères (EPFL, Université de Neuchatel). Le directeur de l'ED réaffirme son souhait de cours communs avec ces établissements (et au final, accrédités dans les différentes écoles doctorales). Le collegium SMYLE devrait être un support à la construction de ces échanges.
- Il apparaît que l'évaluation effectuée à l'issue de certains cours « sciences » représente une charge de travail considérable pour les doctorants : dialogue de l'ED à avoir avec les enseignants sur l'objectif de l'évaluation.

## Procédures pour les avenants « enseignement »

### UFC et ENSMM

- En liaison avec les départements d'enseignement, le principe est de préparer les demandes pour la réunion plénière d'affectation organisée par l'UFC début septembre.
  - o Attention : l'objectif est de favoriser les doctorants sous contrat dont la perspective professionnelle est l'enseignement/recherche universitaire. En parallèle, nous chercherons à développer les autres formes d'avenants (diffusion de la culture scientifique, expertises...)
  - o Sollicitations croisées des départements de recherche et des départements d'enseignement (y compris ENSMM). Cependant, le doctorant est une ressource du laboratoire (sa mission principale étant sa thèse) qui peut être mis à disposition des départements d'enseignement pour un avenant (64 heures éq. TD)
  - o Procédure :
    - Recensement par les laboratoires/départements des doctorants qui peuvent et sont autorisés par leur direction de thèse à postuler sur un avenant « enseignement » et diffusion de la culture scientifique : les départements de recherche de FEMTO-ST doivent **fournir une liste ordonnée (ou partiellement ordonnée) à l'ED pour le 28 juin 2015** ;
    - L'ED appliquera ces critères : les doctorants de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années qui n'ont pas encore obtenu d'avenant sont prioritaires, les 1<sup>re</sup> année ne sont pas prioritaires
    - Transmission de la liste aux départements d'enseignement avec information sur les compétences et contact
    - Retour des départements d'enseignement courant juillet.

**UB** : l'avis de l'École doctorale est demandé après celui du directeur de thèse et du directeur de laboratoire.

**UTBM** : attribution a priori sur les nouveaux contrats, pas d'implication de l'ED.

## Travaux en cours

### Suivi de fin de 1<sup>re</sup> année :

- Le travail débuté il y a un an en concertation avec le CS de FEMTO-ST vise à aider les doctorants et les directeurs de thèse à vérifier que la thèse remplit bien sa mission de formation à la recherche et par la recherche. Il s'agit d'informer sur les attendus et au final de fournir des outils d'auto-évaluation ;
- Dans un premier temps, basés sur le document produit par le CS sur « le bon déroulement d'une thèse », des questionnaires ont été proposés pour permettre d'évaluer la situation d'avancement en fin de 1<sup>re</sup> année ;
- **Il est demandé aux membres du conseil de l'ED de transmettre remarques et questions à l'ED pour la mi-mai**, afin de permettre l'envoi des questionnaires en juin avec un retour attendu à l'ED en juillet.

### Livret d'accueil :

Un groupe de travail a été constitué. Il se réunit pour la première fois ce vendredi 3 avril 2015 à 14h00 pour définir la structure du livret. Nous nous appuyons sur les services de communication des établissements pour sa réalisation, l'objectif étant une diffusion dès la rentrée universitaire 2015-2016.

Toutes les personnes souhaitant s'investir dans ce projet peuvent se faire connaître auprès des représentants des doctorants ([nicolas.brochard@u-bourgogne.fr](mailto:nicolas.brochard@u-bourgogne.fr) ; [pauline.butaud@femto-st.fr](mailto:pauline.butaud@femto-st.fr) ; [gael.matten@femto-st.fr](mailto:gael.matten@femto-st.fr) ; [cedric.decrocq@femto-st.fr](mailto:cedric.decrocq@femto-st.fr) ; [elodie.lechartier@femto-st.fr](mailto:elodie.lechartier@femto-st.fr))

## Points divers

### Auditions des doctorants en 2<sup>e</sup> année de thèse :

Labo ou départements de recherche	nombre de doctorants à auditionner	Organisateur local	Membre extérieur (représentant ED)	Dates d'auditions
MN2S	3	S. Euphrasie	F. Lanzetta	12/03/2015
OPTIQUE	7	H. Maillotte	O. Laligant	31/03/2015
MEC'APPLI 1	15	N. Boudeau	F. Peyraud	19/03/2015
MEC'APPLI 2			S. Fontaine	14/04/2015 et 15/04/2015
TEMPS FREQUENCE	6	E. Bigler	F. Marzani	18/03/2015
AS2M	9	M. Dulmet / N. Piat	E. Bourennane	12/03/2015
DISC 1	15	H. Mountassir	M.C. Pera	09/04/2015
DISC 2			M.A. Manier	31/03/2015
ENERGIE	8	F. Lanzetta / M.C. Pera	C. Langlade	25/03/2015
IRTES/SET 1	15	F. Gechter	F. Bouquet	08/04/2015
IRTES/SET 2			M. Dulmet	18/03/2015
IRTES/LERPMS	7	C. Langlade	N. Boudeau	12/02/2015
IRTES/M3M	10	F. Peyraud	F. Chollet	12/03/2013
IRTES/M3M			E. Lantz	26/03/2013
OPERA	3	M.A. Manier	J.M. Nicod	17/03/2015
LE2I 1	22	E. Bourennane / F. Marzani / O. Laligant	B. Dulmet	02/04/2015
LE2I 2			F. Gechter	02/04/2015
LE2I 3			N. Piat	02/04/2015
DRIVE	2	S. Fontaine	E. Foltête	16/04/2015
Nanomédecine	2	T. Gharbi	P. Lutz	16/04/2015

- fin avril : envoi des rapports sur les auditions par les représentants de l'ED
- courant mai : réunion bilan des représentants de l'ED et prises de décisions éventuelles
- juin : retour des bilans individuels aux doctorants auditionnés

### Courriers aux doctorants de 3<sup>e</sup> année :

Au cours de la 1<sup>re</sup> quinzaine d'avril, un courrier sera envoyé aux directeurs de thèse, aux doctorants de 3<sup>e</sup> année ainsi qu'aux directeurs de départements (objet : rappeler les échéances et anticiper une éventuelle 4<sup>e</sup> année)

**Remarque** : depuis le début 2015, une relance est également faite aux doctorants en 4<sup>e</sup> année.

### Journées de présentations des doctorants :

Il y a trois ans, l'ED avait organisé 1,5 journées d'échange scientifique en juin avec présentation de doctorants et posters. A l'issue de ces rencontres, il y avait eu la ½ journée organisée par ADOC et la remise des prix. La participation des doctorants à ces journées avait été assez moyenne.

Cette opération n'avait pas été reconduite l'année suivante mais un échange avait été prévu lors de la journée d'accueil en novembre 2013. Des posters étaient présentés par des doctorants de tous les départements et laboratoires de recherche. Si l'idée était bonne, des contraintes logistiques avaient limité le succès des échanges (temps trop court).

Au sein des départements et laboratoires de recherche, des journées de présentation des doctorants sont organisées. Pour éviter une redondance et une surcharge, le directeur de l'ED n'a pas reconduit l'organisation de journée d'échange scientifique ED.

D'autre part, l'association « FEMTO student chapter » est très dynamique et organise des échanges scientifiques autour d'exposés de doctorants.

L'ED souhaiterait pérenniser ces échanges au niveau doctorants et leur donner un côté « trans-laboratoire ».

Pourquoi ne pas imaginer une coordination de ces journées par le biais de l'association « Student Chapter », avec le soutien de l'ED, dans le but de fédérer les doctorants SPIM autour de journées thématiques et d'échanges ?

### ATTENTION : délais

#### Pour les soutenances devant avoir lieu entre le 18 juillet et le 15 septembre 2015 :

Demande d'autorisation de soutenance à faire parvenir **avant le 15 juin 2015** (pour une autorisation accordée avant la fermeture d'été des établissements)

#### Pour les soutenances devant avoir lieu au cours de la 2<sup>e</sup> quinzaine de septembre :

Demande d'autorisation de soutenance à faire parvenir **avant le 15 juillet 2015** (pour désignation des rapporteurs avant la fermeture d'été des établissements)

Afin de permettre une meilleure gestion au moment de la rentrée universitaire, il est demandé aux **doctorants bénéficiant d'un contrat doctoral** de déposer leur demande de **ré-inscription au cours du mois de septembre 2015**.

Pour les premières inscriptions, il est demandé **d'anticiper la constitution des dossiers** des nouveaux doctorants ainsi que l'arrivée de ceux en provenance de pays étrangers.

**La réunion du conseil s'est achevée à 12h30.**